



Syndicat
Intercommunal
des Eaux de
Basse-Vigneulles
et Faulquemont

RÉUNION du BUREAU

en date du Lundi 16 Janvier 2017

N/Réf. : BUR/192/2017 FP/NP

V/Réf. :

Objet :

Faulquemont, le 13.01.2017

ORDRE du JOUR (Modifié)

I – ADMINISTRATION GENERALE

POINT N° 1.1 – Nomination d'un Délégué Suppléant Commune de PUZIEUX

II – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 2.1 – Organisation des Astreintes à compter du 1^{er} janvier 2017

POINT N° 2.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2017

III – FINANCES

POINT N° 3.1 – Subvention 2017 à ASPECT

POINT N° 3.2 – Liste des marchés conclus en 2016

POINT N° 3.3 – Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégâts

POINT N° 3.4 – Propositions Budget Primitif 2017

IV – DIVERS

POINT N° 4.1 – Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) au Siège du SEBVF

POINT N° 4.2 – Rappel : Présence des Délégués souhaitée aux réunions du Comité

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com



Syndicat
Intercommunal
des Eaux de
Basse-Vigneulles
et Faulquemont

PROCES-VERBAL REUNION

du BUREAU

en date du Lundi 16 Janvier 2017

N/Réf. : BUR/1712/2017 FP/NP
V/Réf. :
Objet :

Convocation du : 27.12.2016
Membres en exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 3

Président : Monsieur BLANCHARD Pierre

Etaient présents :

Mesdames BUGOT Isabelle, HORY Marie-Claire,

Messieurs MIDENET Angel, STEINMETZ Georges, GORI Jean-Marie, HOFFERT Etienne, MULLER Alain, BIANCHIN Bruno, PIZZOL Roger, WAWRZYNIAK Franck, FRANCK Rémy, SAMSON Alexandre, BACH Gilbert, LEBLEU Clément, GAUTIER Jean-Marie, JOUAN Patrick, MORYS Jean, THONNON Gilbert.

Procurations :

Monsieur SCHLOUPT Denis	à	Monsieur BLANCHARD Pierre
Monsieur LAVERGNE François	à	Monsieur MULLER Alain
Monsieur DAMAS Gilles	à	Monsieur MIDENET Angel

Excusés :

Madame STAUB Danièle,
Messieurs FEBREY Régis, FEGER Michel, JACQUEMIN Maurice,
BECKER Cyrille, MALARD Pascal.

Etaient également présents :

Madame le Receveur Syndical

Monsieur SIAT Hervé, Directeur Général des Services
Madame PICH Francine, Adjointe au Directeur
Monsieur ROEMER Stéphane, Ingénieur

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Nomination d'un Délégué Suppléant Commune de PUZIEUX

Par délibération du 09.12.2016, le Conseil Municipal de la Commune de PUZIEUX a nommé comme Délégué Suppléant :

* Monsieur BROGARD Jean-Luc

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau PREND acte de la nomination de ce Délégué Suppléant qui sera installé officiellement lors de la réunion du Comité du Mardi 7 Février 2017.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Organisation des Astreintes à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont a depuis 1980 mis en place une astreinte en raison des contraintes propres aux Services des Eaux qui imposent d'intervenir 24h/24h, 7j/7j et 365j/365j.

Des modifications sont intervenues depuis par :

- le Comité du 13.02.2003,
- le Bureau du 27.06.2005,
- le Comité du 14.10.2010 après avoir recueilli l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Moselle dans le cadre du Règlement Intérieur ci-joint,
- le Bureau du 20.09.2012.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2013, l'astreinte est organisée comme suit :

- trois Agents en période hivernale (du 15.11 au 15.03),
- deux Agents en période estivale, normalement plus calme côté fuites.

Le vieillissement du réseau, le nombre de fuites sur branchement en période estivale, imposent dorénavant que trois Agents soient soumis à l'astreinte et cela en raison du nombre d'interventions constatées en 2015 et 2016.

A cette occasion, il apparaît nécessaire de corriger l'organisation de l'astreinte et de la préciser.

L'équipe d'astreinte sera dorénavant au nombre de 3 toute l'année. Elle sera nécessairement sous la responsabilité d'un Agent de Maîtrise qui sera l'Agent d'astreinte de rang 1. Ils sont au nombre de 4 au SEBVF. Ceci réglera aussi le problème actuel hiérarchique d'Agents de grade inférieur en rang 1 responsable d'Agents de grade supérieur (Agent de Maîtrise).

L'Agent d'astreinte de rang 1 est celui qui reçoit les appels, réalise les constats sur site si nécessaire et mobilise les moyens nécessaires au problème rencontré.

Elle comprendra donc dorénavant et cela toute l'année a minima 1 permis super lourd (EC : 7 Agents sur 10) et un Agent formé à la maintenance de l'unité de traitement de BASSE-VIGNEULLES (Décarbonatation : 4 Agents actuellement).

En 2017 sur 52 semaines seule 1 semaine s'effectue avec seulement 1 permis super lourd. Le passage d'un permis supplémentaire est prévu en 2017, ainsi que la formation d'un Agent à la Décarbonatation, parmi les 4 Agents de Maîtrise ils sont tous titulaires du permis poids lourds et 3 sont formés à l'entretien de la Décarbonatation.

Dix Agents sont soumis à l'astreinte, soit l'effectif du Service Exploitation et Maintenance, à l'exception de son Responsable.

L'Agent de Maîtrise d'astreinte en rang 1 aura donc un véhicule d'intervention durant la semaine d'astreinte (du jeudi 7h30 au jeudi 7h30). En lien avec le Directeur Général des Services qui est joignable en permanence, il déterminera les moyens à affecter au problème rencontré. Il veillera à une répartition égale des heures d'intervention entre chacun des 3 Agents. Les autres éléments précisés à l'article 8 du Règlement Intérieur en vigueur demeurent applicables jusqu'à l'établissement d'un nouveau Règlement Intérieur courant 2017.

Cette modification entraîne 36 semaines supplémentaires d'astreinte, à répartir sur les 10 agents soumis à l'astreinte. Cette mesure permettra par contre «d'amortir» mieux l'activité estivale.

L'organisation des Astreintes a été présentée, pour avis, au Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Moselle, pour sa séance du 13 janvier 2017,

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle organisation des Astreintes à compter du 1^{er} janvier 2017.

POINT N° 2.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2017

Conformément à la réforme du statut des Fonctionnaires Territoriaux prévue par les décrets N° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale applicable au 1^{er} janvier 2017 et N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certains dispositions générales aux fonctionnaires de catégorie C et divers statut particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicables au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la Collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc aux Délégués de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des Services.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau VALIDE le tableau des effectifs de la Collectivité ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2017, en fonction des modifications apportées par les décrets susvisés, qui sera proposé à la prochaine réunion du Comité du 07.02.2017.

NOUVEAUX GRADES	Catégorie Echelle	Postes ouverts	Postes pourvus		Dont temps non complet
			Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont Contractuels)	
<u>ADMINISTRATIF</u>					
Attaché	A	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe <i>(Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe)</i>	C3	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe <i>(Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe + Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe)</i>	C2	2	2		
Adjoint Administratif <i>(Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe)</i>	C1	6	5		1 x 24/35 ^e 1 x 14/35 ^e
S/TOTAL (1)		11	10		
<u>TECHNIQUE</u>					
Directeur Gal des Services Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien Principal 1^{ère} Classe	B	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	3	3		
Agent de Maîtrise (1)	C	6	5		
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe <i>(Adjoint Technique de 1^{ère} Classe + Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe)</i>	C2	3	3		1 x 31/35 ^e
Adjoint Technique (2) <i>(Adjoint Technique de 2^{ème} Classe)</i>	C1	8	7	1	1 x 5/35 ^e 1 x 24/35 ^e
S/TOTAL (2)		23	21	1	
TOTAL (1 + 2)		34	31	1	

(1) 2 disponibilités : 2 agents Agent de Maîtrise

(2) 1 disponibilité : 1 agent Adjoint Technique

III – FINANCES

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 3.1 – Subvention 2017 à ASPECT

Chaque année, depuis sa création, le Président de l'Association ASPECT nous fait parvenir un appel à subvention, ainsi qu'une demande d'acompte au titre des tickets restaurant pour l'année en cours, document non réceptionné à ce jour et concernant la somme suivante :

- compte 64740 Versement aux autres œuvres sociales 25 000,00 €
(dont une subvention de 16 000 €)

DISCUSSION : --

DECISION :

Une délibération sera présentée en ce sens au Comité du 07.02.2017.

POINT N° 3.2 – Liste des marchés conclus en 2016

Le tableau en Annexe 1 présente les marchés conclus par le Syndicat en 2016. Ce tableau sera également consultable sur le site internet du Syndicat.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau en PREND acte.

POINT N° 3.3 – Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégâts

Lors de la réunion du 18.05.2015, le Bureau Syndical a fixé les modalités et le seuil minima des indemnités de dégâts sur cultures suite à des travaux du SEBVF.

Il convient d'examiner un nouveau dossier conformément à la délibération du Bureau Syndical du 18.05.2015.

En effet, suite à la rupture de la conduite PVC diam. 125 mm dans un champ de blé à LESSE, quelques dégâts ont été occasionnés dans la parcelle.

Cette dernière appartient à Monsieur GRANDIDIER Christian 32, Rue Saint-Georges à LESSE. Selon le barème précité, l'indemnisation s'élève à :

* Surface environ 100 m2 de blé, soit le montant forfaitaire de 50,00 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à mandater la somme de 50,00 € TTC à Monsieur GRANDIDIER Christian, EARL du Château Bas, 32, Rue Saint-Georges à LESSE.

POINT N° 3.4 – Propositions Budget Primitif 2017

En fonction des inscriptions de travaux 2017 et des soldes des programmes, *le Bureau valide le projet de Budget Primitif 2017 du Syndicat des Eaux*, comme suit :

* Dépenses et recettes d'investissement	2 491 000,00 €
* Dépenses et recettes d'exploitation	6 690 000,00 €

Soit un Budget Général de 9 181 000,00 €

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif sera voté par l'assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2017 et applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1^{er} janvier 2017.

DISCUSSION : --

DECISION :

Ce projet sera présenté pour validation au Comité du 07.02.2017.

IV – DIVERS

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 4.1 – Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) au Siège du SEBVF

Selon le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, complété par un arrêté du 15 décembre 2014, le propriétaire ou l'exploitant d'un Etablissement Recevant du Public accessible au 31 décembre 2014 devait transmettre avant le 1^{er} mars 2015 une attestation d'accessibilité à la Préfecture. Selon ce même décret, le SEBVF dans sa situation de non réalisation devait par contre adresser au Préfet, **au plus tard le 27 septembre 2015**, un agenda d'accessibilité programmé, accompagné d'engagements financiers précis dans les 3 ans.

Ce dépôt suspendra l'application de l'article L.152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit la non-accessibilité au 1^{er} janvier 2015 **d'une amende pénale de 45 000 €**

Le Syndicat des Eaux de BASSE-VIGNEULLES et FAULQUEMONT (SEBVF) a ainsi missionné le cabinet A5 Architectures en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'accessibilité de ses bureaux, installés au premier étage sis 13, Rue du Moulin 57380 FAULQUEMONT.

Afin de permettre l'accès et l'usage des personnes à mobilité réduite (PMR) aux bureaux du SEBVF, il apparaît nécessaire :

- Supprimer la marche d'accès à la porte d'entrée et adapter l'interphone.
- Créer un ascenseur donnant accès au 1^{er} étage.
- Réaménager un des sanitaires pour qu'il soit utilisable par une personne en fauteuil. L'arrêté du 8 décembre 2014, relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments existants, permet que soit aménagé un WC adapté mixte, à condition qu'il ouvre sur une circulation. Il pourra donc y avoir un WC mixte PMR et un WC Hommes (Art. 12).
- L'escalier existant sera à améliorer par la mise en place de nez de marches anti-dérapants et contrastés, par la pose d'un film permettant un contraste visuel sur la première et la dernière contremarche de chaque volée et la pose de bandes d'éveil à la vigilance en avant de la première marche de chaque palier (dans le sens de la descente).

Une seule main courante est tolérée, dans la mesure où la mise en place d'une deuxième main courante réduirait à moins d'un mètre la largeur de l'escalier.

A l'exception de l'arrivée sur le dernier palier, les mains courantes existantes se prolongent de la valeur d'un giron au départ et à l'arrivée de chaque volée.

Une adaptation de la main courante sera à faire à l'arrivée sur le palier du premier étage pour qu'elle se prolonge de la valeur d'un giron (28 cm) (cf. Arrêté du 8 décembre 2014, Art. 7).

Pour permettre l'accès des PMR aux locaux du SEBVF, la mise en place d'un ascenseur est inévitable, de même que la suppression de la première marche.

Trois propositions de travaux ont alors été étudiées :

Proposition 1 : Création d'un ascenseur et d'une rampe d'accès.

Proposition 1 Bis : Création d'un ascenseur et d'un accès piétons. Le principe est ici le même que pour la proposition 1, à la différence que le portail existant est conservé mais déplacé de façon à créer un accès piétons indépendant de l'accès voitures. Cet accès piéton se ferait par le prolongement de la rampe d'accès le long du mur de façade et serait fermé par un portillon.

Proposition 2 : Création d'un ascenseur avec aménagement d'une nouvelle entrée.

Le Bureau lors de sa réunion du 18.05.2015 a retenu préférentiellement la proposition 1 Bis qui s'élève à 131 800 €HT, arrondi à 132 000 €HT maîtrise d'œuvre, honoraires, et sondages compris.

Le Bureau Syndical lors de l'examen du Budget Primitif 2017 a décidé de réaliser les sondages et études préalables en 2017 des travaux d'accès des PMR pour une réalisation en 2018 avant l'échéance fixée à septembre 2018 et prévoit une somme de 10 000 €HT à cet effet.

Le SEBVF étant susceptible de bénéficier de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le Président propose qu'une demande soit présentée à cet effet.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa volonté de réaliser avant septembre 2018 les travaux d'accès des PMR,

PROPOSE au Comité de voter 10 000 €HT au Budget Primitif 2017 pour les études préalables et honoraires,

SOLLICITE auprès de Madame la Sous-Préfète de FORBACH-BOULAY une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux d'un montant total de 132 000 €HT honoraires et imprévus compris dont les études préalables (étude de sol) sont inscrites au Budget Primitif 2017.

POINT N° 4.2 – Rappel : présence des Délégués souhaitée aux réunions du Comité

Le Président signale qu'il adressera à l'ensemble des 83 Maires, un courrier pour rappeler l'importance de la présence des Délégués au Comité.

DISCUSSION :

Marchés Publics du SEBVF conclus en 2016

Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	État de l'appel d'offres	Titulaire	Montant €HT (année complète)	Date de Notification	Durée
2015-096-T/AO	Travaux	MAPA	Réhabilitation de réservoirs d'eau potable			attribué	RESINA	520 000,00	15/07/2016	3 ans
2016-097-T/MAPA	Travaux	MAPA	Mise en sécurité des réservoirs (dernière tranche)			attribué	ATELIER DU METAL	Mini : 20 000,00 Maxi : 89 000,00	09/05/2016	1 an
2016-098-T/MAPA	Travaux	MAPA	travaux de sectorisation et réhabilitation d'installations électriques des insallations de production			attribué	SEE	Mini : 20 000,00 Maxi : 89 000,00	18/04/2016	1 an
2016-100-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	attribué	Carrières et Fours à Chaux de Dugny	Mini : 28 000,00 Maxi : 55 000,00	12/05/2016	1 an
				2	Chlorure ferrique en vrac		BRENNTAG	Mini : 5 500,00 Maxi : 10 000,00	11/05/2017	1 an
				3	Chlorite de sodium		BEAUSEIGNEUR	Mini : 2 400,00 Maxi : 6 500,00	12/05/2016	1 an
				4	Acide chlorhydrique		ADIPAP	Mini : 1 100,00 Maxi : 2 500,00	12/05/2016	1 an
				5	Polymères en poudre		BRENNTAG	Mini : 1 400,00 Maxi : 5 500,00	11/05/2017	1 an
2016-101-F/MAPA	PI	MAPA	Mise à jour du modèle de simulation du réseau AEP			attribué	EGIS EAU	Mini : 2 500,00 Maxi : 10 000,00	22/11/2016	1 an + 3 ans
2016-102-S/MAPA	Service	MAPA	Contrats Assurances	lot 1	Assurance Responsabilité Civile	attribué	SMACL	16 000,00	27/07/2016	1 an + 3 ans
				lot 2	Assurance Protection Fonctionnelle	attribué	SMACL	1 200,00		
				lot 3	Assurance Protection Juridique	attribué	SARRE ET MOSELLE	1 400,00		
				lot 4	Assurance Automobiles	attribué	GROUPAMA	10 500,00		
				lot 5	Assurance Dommages aux biens	attribué	SMACL	10 000,00		
2016-104-F/AO	FCS	AO	Fourniture d'électricité (01/01/2018 au 31/12/2019)			attribué	EDF	selon cadre de devis	07/06/2016	2 ans

Le 02.01.2017